

COMMUNE DE WEMMEL
Conseil communal Jeudi 20 décembre 2018

Décisions

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Christine Lemmens**, **Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**, échevins ; **Christian Andries**, **Didier Noltincx**, **Roger Mertens**, **Jacqueline Moreau**, **Roberto Galluccio**, **Alain Stubbe**, **Thierry Mombeek**, **Koen Weemaes**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Veerle Haemers**, **Eugène Verbist**, **Marc De Groote**, conseillers ; **Rudi Seghers**, directeur général faisant fonction ;

Excusés : **Vincent Jonckheere**, échevin ; **Jeannine Sarels**, **Michèle Laemont**, **Alba Morganti**, conseillers ;

Absents : **Bernard Hoebanckx**, conseiller ;

*Le conseiller **Koen Weemaes** est présent à partir du point 9.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil communal du 22/11/2018. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (Roger Mertens).
2. Modification budgétaire n° 4 2018. Ce point est approuvé par 17 voix pour et 2 abstentions (Roberto Galluccio et Eugène Verbist).
3. Taux d'assainissement communal 2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
4. Règlement-taxe pour l'enlèvement de dépôts clandestins. Ce point est ajourné à l'unanimité des voix.
5. Adaptation du règlement pour la collecte des déchets – approbation. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. Détermination provisoire du changement du sentier 30 – entre le chemin des Cavaliers et la rue Fr. Robbrechts. Ce point est approuvé par 14 voix pour et 5 abstentions (Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
7. Construction d'une piste cyclable sur le BFF (réseau de pistes cyclables fonctionnel supra-local) au Rassel (partie) – rue Fr. Robbrechts et Zijp (partie) : approbation des plans, cahier des charges, estimation du coût et modalités d'adjudication. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

8. Approbation du contrat avec la SA Aquafin – propriétaire de la parcelle A621c près du Reekbeek – pour une utilisation gratuite des terres pour l'accès – zone du parc du Reekbeek. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
9. Plan de mobilité – approbation du raccourci – élaboration d'un nouveau plan de mobilité. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Lotissement – Verijk – W/8.2013 – Affaire des routes – cession de terrain. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
11. Contrat-cadre avec le gouvernement flamand – Services de télécommunications. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
12. Contrat-cadre VERA – Appareils multifonctionnels. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
13. Cahier des charges pour travaux d'impression. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
14. Panneaux d'affichage électoraux. Ce point est approuvé par 19 voix pour et 1 contre (Thierry Mombeek).
15. Équipe de gestion commune pour l'administration communale et le CPAS. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Steve Goeman

Fait remarquer qu'il n'a pas encore reçu de réponse à sa proposition de créer une plateforme d'offres d'emploi pour les commerçants wemmelois. Le bourgmestre répond que les informations seront communiquées dans le courant du mois de janvier.

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture et ce jusqu'au 18/01/2019.

Wemmel, le 2/1/2019

Par ordonnance :
Le directeur général faisant fonction
RUDI SEGHERS

Le président
RAF DE VISSCHER

